AN 2025
25-045D

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

***L'an deux mille VINGT-CINQ, le 25 juin** à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,*

Présents :
M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA,, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAIN, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :
M. Carlos SOARES, procuration à M. Dimitri MENDY
Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Monsieur Didier JAHIER, procuration à Mario MANCUSO
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
M. Thierry MONTANGERAND, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ
Mme Nadette PRUVOST, procuration à Mme Denise AMBLARD
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Guillaume BASSET

Absente excusée :
Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

***DATE DE LA CONVOCATION** :*
18/06/2025

***DATE D'AFFICHAGE** :*
18/06/2025

***NOMBRE DE CONSEILLERS** :*

En exercice	*33*
Présents	*24*
Votants	*32*

OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON FAMILIALE RURALE "MFR" DU PERCHE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800291-20250625-DEL25_045D-

Vu le courrier en date du 02 décembre 2024 de la Maison Familial et Rurale (MFR) du Perche, sollicitant une participation financière de la commune, pour l'année scolaire 2024/2025, en faveur d'un enfant aubergenvillois inscrit dans cet établissement,

Considérant la volonté de la commune de maintenir un bon niveau de formation en direction des jeunes, et de faciliter leur insertion professionnelle,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Affaires Scolaires, Périscolaire et Petite Enfance réunie le 24 juin 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Christine LOZACH-PAIOLA, Adjoint au Maire délégué aux Affaires Scolaires, au Périscolaire et à la Petite Enfance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité *(32 voix Pour),*

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE D'ACCORDER** à cet établissement une participation financière pour l'année scolaire 2024/2025 selon les modalités suivantes :

Etablissement scolaire	**Nombre d'élèves /apprenants**	**Participation financière unitaire**	**Participation financière totale**
MFR DU PERCHE	1	200 €	200 €

- **ARTICLE 2 : DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévus au Budget Primitif de la commune,

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à faire procéder au mandatement,

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-Préfet le 27/06/25

Et publié le 27/06/25

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800291-20250625-DEL25_045D-